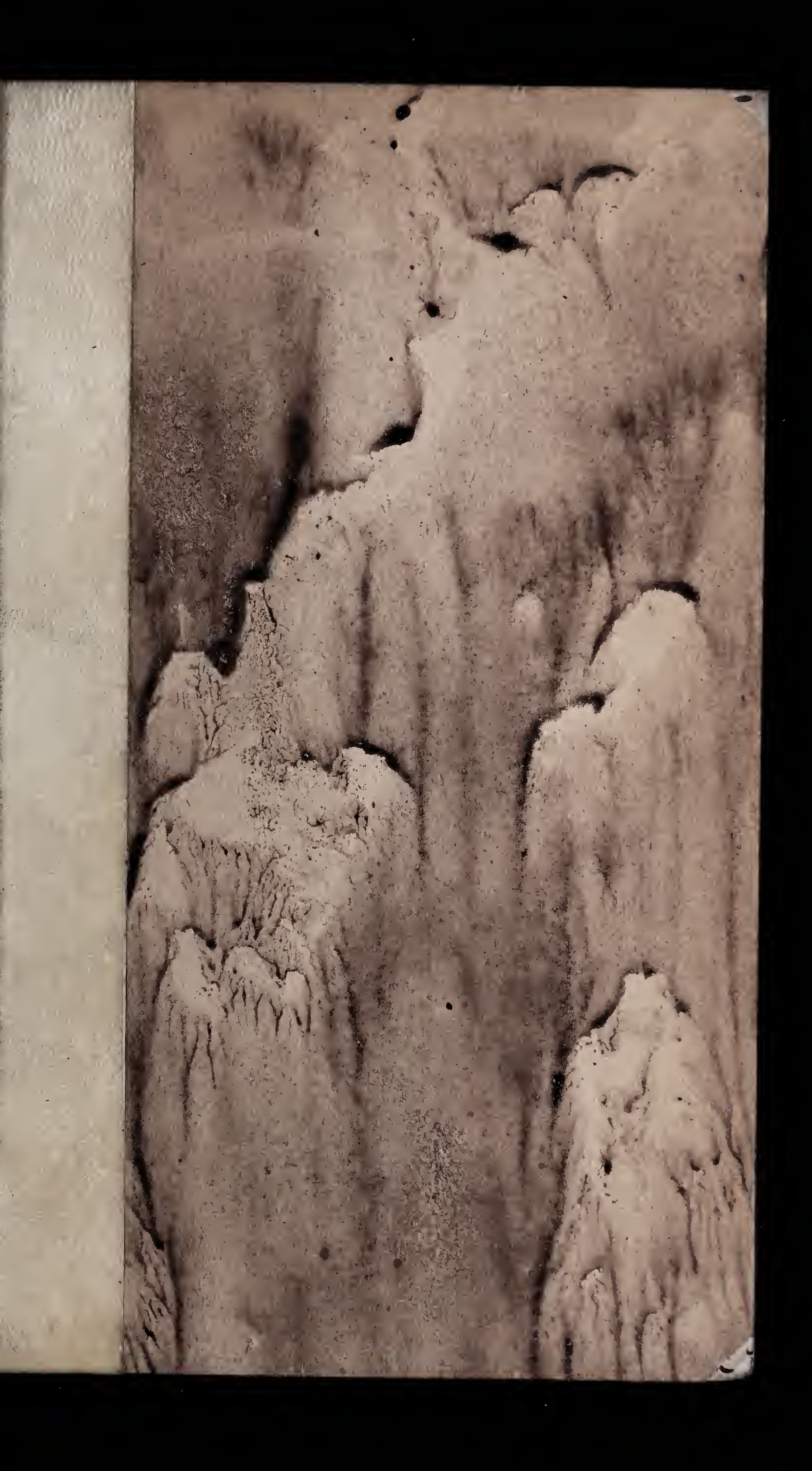
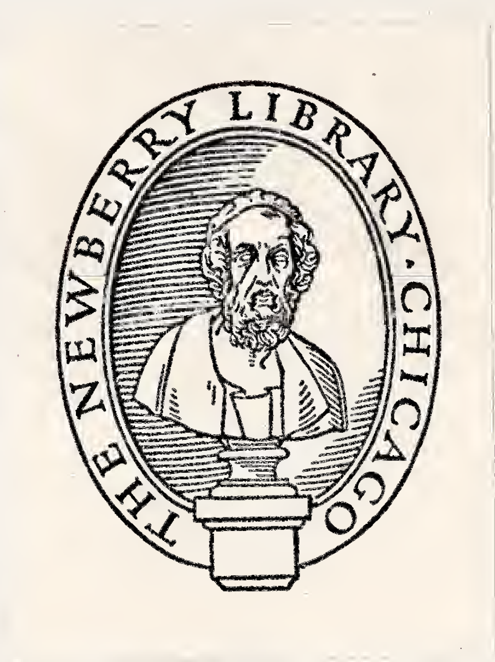



THE NEWBERRY LIBRARY · CHICAGO

L' A M I
DE LA RÉVOLUTION,

E T

DE QUATRE-VINGT-DEUX DÉPARTEMENS,

OUVRAGE PROPOSÉ SANS SOUSCRIPTION,

Par MM. DUVAL *et* MOREAU, *citoyens actifs du département de Seine et Marne.*

Notre but est de rendre FRANÇOISE la révolution qui n'est encore que *Parisienne.*

NUMÉRO PREMIER.

A LILLE,
Chez JACQUEZ, Libraire.

1791.

AVERTISSEMENT.

PARIS a beaucoup contribué à la révolution ; cela est un bien ; mais n'a-t-il pas trop influé sur la constitution ? c'est ce qu'il s'agit d'examiner, car il importe bien plus de rendre la constitution Françoise que Parisienne. Nous dirons donc sur cela tout ce qu'il est utile aux provinces de savoir ; si d'autres l'ont dit avant nous, nous nous bornerons à le copier.

Nous n'avons ni vanité d'auteur, ni projet de nous enrichir ; nous ne fixons ni le nombre de nos numéros, ni l'époque où ils paroîtront : ils paroîtront quand ils seront faits ; ils finiront quand nous n'aurons plus rien à dire. Nous invitons les amis de la vérité et les

amis de la révolution à nous lire avec attention, à méditer nos réflexions, à prendre ensuite le parti que leur sagesse leur indiquera. Le premier numéro sera gratuitement envoyé ; on pourra se procurer les autres chez tous les libraires de France.

Signé DUVAL. MOREAU.

L'AMI DE LA RÉVOLUTION, ET DE QUATRE-VINGT-DEUX DÉPARTEMENS.

N°. Ier.

De l'influence de Paris sur l'assemblée nationale.

Nota. Les chiffres qui se trouvent dans ce chapitre, indiquent des développemens ou des preuves qui se trouveront placés dans les numéros suivans.

UNE seule chose a fait la révolution, c'est l'opinion publique.

Plusieurs choses l'ont entravée, retardée

ou dénaturée ; ce sont les passions, les prétentions particulières, et les circonstances qu'elles ont fait naître.

Sous Louis XIV, la France avoit eu de grands orateurs, de grands poëtes, de grands administrateurs, de grands géomètres, mais tous s'étoient agités dans un cercle dont il n'étoit pas encore permis de sortir. L'idolâtrie environnoit le trône, les préjugés servoient de remparts à toutes les inégalités politiques ; les droits des nations, les principes de constitution n'étoient ni approfondis, ni discutés, ni même aperçus ; il n'en est pas moins vrai que les grands travaux de l'esprit humain dans ce siècle préparèrent le siècle suivant à des découvertes d'un autre genre.

On sentit que la science politique pouvoit être analysée avec une sorte d'exactitude géométrique ; on porta dans cette discussion, d'abord de la réserve, de la prudence, et c'est à cette époque qu'écrivit Montesquieu ; ensuite de l'audace, de la profondeur, et ce fut à cette époque qu'écrivirent Jean-Jacques et Mably ; enfin, de la licence et l'arme même du ridicule,

et c'est par ces moyens que Raynal et Voltaire naturalisèrent en France les nouvelles idées politiques.

Il fallut plus de soixante ans pour que cette doctrine devînt pour ainsi dire vulgaire ; enfin, elle étoit déja celle des gens de lettres, qui sont pour ainsi dire la voix de la nation ; ceux-ci la propagèrent rapidement. Bientôt il ne fut plus permis de se dire un homme instruit et de repousser cette doctrine ; alors elle devint l'opinion dominante, Ce fut elle que Louis XVI consulta lorsqu'il admit successivement dans son conseil ce qu'on appeloit des philosophes. M. Turgot et M. Necker avouèrent dans plusieurs circonstances ce qui n'étoit plus un secret pour personne. Le parlement, qui étoit une espèce de Sorbonne politique, et consacroit rarement des vérités neuves, adopta, le 5 décembre 1788, la philosophie de Rousseau et l'ancien gouvernement, attaqué de tous les côtés, s'écroula par la force des choses devant la révolution Françoise.

Dans le même temps, quelques Parisiens

entrèrent dans la Bastille que défendoient quelques invalides ; on pendit populairement trois ou quatre hommes qui n'avoient été ni de grands despotes, ni même des personnages importans ; mais s'il fut prouvé par ce succès que Paris ne pouvoit pas être attaqué par le despotisme, il fut aussi bien démontré au bout de trois jours qu'il n'existoit plus aucune force publique capable de prévenir les excès de la multitude.

L'assemblée nationale attachant une grande importance à cet événement, ne fit que suivre le torrent de l'opinion publique qui l'environnoit ; car la révolution ne consistoit pas dans l'insurrection de Paris, ni dans la prise d'armes excitée dans les provinces, et dont quelque jour nous donnerons le secret ; les véritables causes d'une révolution étoient dans la disposition générale des esprits, dans la volonté générale de la nation ; et il est démontré pour tout homme qui pense et qui a vu, que sans la prise de la Bastille, sans la grande insurrection, sans les petites coalitions ; en un mot, sans tout ce qui

a existé à côté de la révolution, l'assemblée nationale auroit pu décréter sans effort et avec l'approbation générale, toutes les vérités suivantes qui me paroissent constituer la révolution Françoise.

L'homme naît libre ; il n'est soumis qu'à l'empire irrésistible des choses et aux loix éternelles de la morale.

Il ne peut être soumis légitimement à un autre, que pour son propre intérêt et par sa propre volonté.

Un peuple doit conserver dans toute forme de gouvernement sa propriété et sa liberté, de manière que l'abandon de l'un et de l'autre ne soit jamais ni arbitraire, ni absolu, et tourne toujours à son avantage.

Un grand peuple doit donner une grande force compressive au ressort de son gouvernement ; mais il doit établir d'avance des règles que le gouvernement ne puisse pas violer et des barrières qu'il ne puisse pas dépasser.

La forme de gouvernement qui offre ces avantages à la France, est une monarchie héréditaire, limitée et représentative.

Il faut dans le gouvernement un roi qui

fasse exécuter la loi, et dont tous les agens soient responsables.

Un corps élu par le peuple, qui seul puisse accorder les impôts et exiger le compte rigoureux de l'emploi que l'on en aura fait.

Un mode de législation qui soit tel que le roi et le corps représentant participent à la confection de la loi, sans que l'un puisse jamais ni opprimer ni détruire l'autre.

Un principe invariable, d'après lequel les loix soient égales pour tous les citoyens, et dans ce qu'elles autorisent, et dans ce qu'elles défendent, et dans la manière dont elles punissent.

Un principe invariable, d'après lequel aucun individu, ni aucune aggrégation d'individus ne puissent être au-dessus de la loi, ni lutter jamais contre l'action combinée du roi et de la représentation nationale.

Toutes ces vérités étoient pour ainsi dire devenues vulgaires ; elles étoient toutes dans les cahiers : il étoit possible de les déclarer en huit jours, et d'en faire l'application, d'en déduire toutes les conséquences justes en trois mois. Mais

ce n'est pas ainsi que nous nous sommes conduits ; nous aurions dû nous défier du caractère national qui en toutes choses nous porte presque toujours à aller au-delà du but, et à cette première source d'exagération il s'en est joint plusieurs autres.

La dette publique étoit immense, mais elle ne frappoit en grande partie que sur les étrangers et sur les capitalistes de Paris : la volonté de la payer pouvoit être foible dans les provinces (1) ; on y savoit combien les créances étoient usuraires, combien de créanciers, ne devant qu'à des succès d'agiotage des papiers momentanément discrédités, avoient déja reçu plus d'une fois la somme qu'ils demandoient encore.

Il falloit enchaîner cette dispositon des provinces, en plaçant leurs députés dans les circonstances où ils ne pussent exprimer leurs vœux, et cela s'opéra par deux moyens : le premier fut de placer les états-généraux auprès de Paris ; et le second, de donner à la marche des choses une forme d'insurrection, de mouvement populaire qui forçât en quelque sorte l'assemblée à faire docilement tout ce que les chefs

du peuple lui diroient être dans *le sens de la révolution.*

M. Necker, dont les idées et la conscience combattoient également la banqueroute, fixa donc le corps législatif à Versailles, et le motif que nous donnons de cette conduite est avoué par lui-même dans son dernier ouvrage où il convient que pour rendre toute réduction de la dette encore plus impossible, il auroit voulu fixer l'assemblée nationale à Paris. Les créanciers capitalistes, de leur côté, s'empressèrent à faire des fonds, se mirent en coalition étroite avec les prétendus chefs du peuple, et payèrent les insurrections. Les ambitieux qui consentirent à seconder les vues des capitalistes, avoient aussi leurs vues secrètes; ce n'étoient point des amis de la liberté, toutes les idées morales n'étoient pour eux que des prétextes: éloignés des emplois et de la puissance sous l'ancien régime, quelques-uns d'eux vouloient être puissans par le nouveau; d'autres qui avoient épuisé les faveurs de l'ancien et qui croyoient voir sa chute inévitable, vouloient se signaler à temps dans le nouveau système, pour s'y retrouver en faveur;

un d'eux, aussi léger que corrompu, ouvrit son cœur à toutes les espérances, fit le plus absurde comme le plus coupable des rêves (2), livra les moyens d'exécution à des scélérats subalternes, et fut sans mérite, sans talens, sans courage, et presque sans passions ; le chef ostensible d'un parti qui fit d'abord la force des capitalistes, et dont les capitalistes servirent ensuite l'ambition.

Rien de tout cela n'eût pu se réaliser hors de Paris. Pour faire des insurrections, pour réunir des oisifs, pour multiplier les écrits incendiaires et rendre leurs effets rapides, une faction ne pouvoit être mieux placée que dans une ville immense, remplie d'élémens combustibles, susceptible de toutes les extravagances, livrée à toutes les illusions de l'orgueil et de l'ignorance en politique. Bientôt dans cette ville les factieux eurent une armée comme en avoit eu le duc de Guise dans le temps de la ligue, et même le cardinal de Retz pour les expéditions de la fronde. Bientôt la révolution devint une spéculation lucrative pour

ceux qui se sentirent quelque énergie, ou même quelque talent d'intrigues; bientôt en entassant les papiers, en multipliant les bouches de la renommée, on supposa une opinion publique qui n'étoit que le vœu d'une faction; on ne consulta plus les provinces, on leur envoya des ordres à exécuter, ou des adresses à signer, et la capitale devint le foyer d'un véritable despotisme.

Un des plus puissans moyens des factieux, fut l'établissement du club des Jacobins de Paris. Le nombre excessif de ses membres, l'audace de ses chefs, le genre de moyens qu'employa son directoire, lui donnèrent une grande prépondérance et de nombreuses affiliations dans les provinces; mais il observa soigneusement de garder toujours la suprématie sur tous ses affiliés, de leur envoyer fréquemment des émissaires de Paris, d'attirer dans la capitale leurs membres les plus prépondérans; et par ce double moyen, sans laisser prendre à aucun de ces clubs une véritable puissance, sans accueillir leurs réclamations et leurs idées, sans leur donner aucune influence sur lui, il s'en est fait de véritables ins-

trumens, et a par eux fait régner son opinion dans les quatre-vingt-trois départemens. La meilleure idée venue d'un club de province à Paris, n'y a fait aucune sensation; au contraire, toute idée envoyée de Paris daus les clubs de province y a produit une impression irrésistible. Long-temps le club des Jacobins parut être exclusivement influencé par ses chefs; enfin il se rendit moins docile, mais il n'étoit plus temps, l'esprit de faction avoit déja corrompu l'esprit public. L'influence d'ailleurs des Jacobins pris en masse, étoit toute Parisienne, et ne pouvoit être autre chose; elle étoit toute dans le sens des idées les plus naturelles, les plus familières aux habitans d'une capitale riche, corrompue, despote, parce qu'elle avoit été long-temps esclave et enivrée de ses succès.

Il en fut de même des agens extérieurs de la faction; les groupes, les attroupemens composés de Parisiens, furent encore plus animés de l'esprit de Paris, que de celui de la liberté.

Il en fut de même des écrivains; tous

flattèrent Paris, écrivoient pour Paris, ne virent que Paris dans la France.

On n'imagine pas à quel point cette influence a dénaturé la révolution et a augmenté les excès.

Il a été reconnu par exemple, que toute liberté, tout véritable esprit public étoient concentrés dans Paris, et l'assemblée nationale, quoique souvent fatiguée de l'influence de la multitude, n'auroit pas pu manifester le desir d'en sortir sans occasionner par cela seul les insurrections les plus coupables.

La dette a été consacrée sans aucune discussion et sans le plus léger examen.

Le papier-monnoie, au lieu d'être borné aux véritables besoins du royaume, a été émis avec la plus grande profusion, parce que ce plan convenoit mieux aux citoyens de Paris.

Les impôts indirects n'ont été détruits dans tout le royaume, que parce qu'ils pesoient principalement sur Paris, et cet impôt pouvoit seul atteindre la masse des richesses d'une aussi grande capitale.

L'impôt direct, au contraire, qui pèse

sur les campagnes, n'éprouve que des oppositions timides sous l'influence d'une ville qui ne doit pas les payer (3).

L'assemblée nationale a vu plus d'une fois ses délibérations provoquées par des attroupemens sur la terrasse des Tuileries, et les attroupemens étoient commandés par l'influence des Parisiens (4).

M. Lameth a osé dire, en appuyant les assignats de cent sous : *Enfin le peuple le veut, et ce vœu est pour nous la loi suprême;* et certes aucun département, aucun district ne les demandoit, et le vœu qu'on donne comme la loi suprême, est celui du peuple Parisien; comme si la France étoit toute entière dans Paris, et si tous les François qui ne sont pas de Paris, étoient des esclaves.

C'est encore par le poids des circonstances que Paris s'est fait allouer sans examen, sans discussion même, toutes les dépenses dont elle n'a qu'indiqué le but (5).

C'est encore par le poids des circonstances, que Paris s'est donné une armée qui s'appelle *l'armée Parisienne;* une armée qui dans la main d'un ambitieux, peut

asservir les départemens voisins ; une armée qui a envoyé des détachemens à de grandes distances ; une armée dont le général a plus d'une fois envoyé ses aides-de-camp porter des ordres dans les provinces ; une armée enfin qui usurpant la garde exclusive du roi et du corps législatif, n'a jamais souffert que les citoyens-soldats des départemens partageassent avec elle un devoir qui est celui de tous.

C'est encore par cette influence de Paris, que dans plusieurs départemens, les places administratives, ou judiciaires, ou ecclésiastiques, ont été livrées par les clubs Jacobins aux sujets envoyés de Paris, protégés par Paris, et n'ayant souvent point d'autres titres aux suffrages.

Ces faits sont incontestables et répandent une grande lumière sur les diverses causes qui sont étrangères à la révolution en elle-même, et qui l'ont dénaturée. Nous avons vu que par un enchaînement de faits très-naturels, les capitalistes et les ambitieux ayant eu besoin de Paris, ont livré la législature à Paris, qu'ensuite Paris abusant de son influence, a substitué sa

propre aristocratie à toutes les autres, et a tourné exclusivement à son profit la révolution qui devoit faire le bien de tous; qu'il a donné anx affaires cette marche violente qui prolonge les défiances, et a occasionné une foule de maux qu'il eût été très-facile de prévenir.

Le terme de la législature actuelle approche; on ignore encore où sera convoquée la seconde. Il est important pour les provinces, que l'on veuille bien examiner, avant de la fixer à Paris, si cette résolution n'éternisera pas les maux que je viens de retracer, si même elle n'en attirera pas de nouveaux qu'il est bien aisé de prévoir.

Nous n'avons pas besoin de dire que la capitale est le foyer de tous les genres de corruption; qu'en y réunissant les représentans du peuple François, il doit s'y former très-promptement une multitude de cabales, d'intrigues; que les séductions de tous les genres y assailliront les consciences; que l'argent offert acquiert un double prix, lorsque le moyen et la tentation de l'employer sont sans cesse placés sous les

yeux ; que l'immensité même de la population soustrait à l'œil du public la conduite des députés ; que les rapports les plus criminels avec les agens des puissances étrangères, y deviennent faciles et peuvent y rester secrets (6) : tous ces faits, toutes ces réflexions frapperont l'œil le moins exercé.

N'est-ce pas encore un grand inconvénient que celui d'entasser dans une même ville tous les moyens de consommations ; de tenir sans cesse le roi et l'assemblée nationale entre les mains d'une multitude sans mœurs et sans morale, dont tous les mouvemens sont violens et les demandes impétueuses ; d'arranger enfin les choses de manière que toute prétention présentée par la ville de Paris soit un ordre, et qu'au contraire tout vœu d'un département puisse être rejeté sans examen (7)?

N'est-ce pas un très-grand danger que celui de placer les dépositaires du salut public au milieu des orages de toutes les passions et du jeu de toutes les intrigues ? Lorsqu'il y a une opinion dans une capitale, cette opinion devient despote ; son expression est toujours exagérée, elle devient

une sorte de fanatisme. Si cette opinion est favorable à la royauté , vous aurez une législature asservie sans aucune espèce de pudeur ; sa coalition avec le trône fera partir du sein de la moderne Rome les ordres les plus tyranniques ; les impôts seront ordonnés sans aucune mesure, et vous ne verrez plus d'or dans vos campagnes, que celui qui, à l'expiration de chaque législature, y sera envoyé par elle pour acheter des suffrages à ceux qui vous auront vendus. Si au contraire l'opinion de Paris est favorable aux ambitieux, la législature sera factieuse, elle entravera le gouvernement, elle sapera les degrés du trône ; elle vous donnera des spectacles scandaleux et peut-être sanglans ; elle vous enverra l'anarchie (8) : ainsi vous éprouverez la réaction constante et toujours funeste des passions de la capitale, si vous lui livrez vos premiers ressorts politiques, et vous serez tour-à-tour esclaves avec elle ou par elle, si elle consent à porter le joug, et déchirés par des convulsions, si elle se livre à une effervescence quelconque.

A toutes ces raisons, je n'en ai vu oppo-

ser qu'une. On parle sans cesse de l'avantage d'être environné de lumières, et c'est dans la capitale que l'on en place le foyer. Cette idée est plus séduisante que vraie; d'abord si les lumières sont un bien, il faut les répandre sur toute la surface de l'empire; en second lieu, si la lumière est un bien, il n'en est pas moins vrai au moral comme au politique, qu'il ne faut pas trop s'en approcher; elle brûle et consume à son foyer; elle échauffe, éclaire et féconde à la distance convenable. Croyez-vous que toutes les idées que la capitale a fait éclorre ne fussent pas parvenues à vos députés placés dans une autre ville? Ils n'y auroient pas entendu le premier cri des passions; ils y auroient reçu le résultat de toutes les controverses; l'enthousiasme ou la peur n'auroient rien accueilli, rien divinisé; la réflexion épurant tout, se seroit enrichie de tout. Les députés à cette distance auroient jugé cett opinion publique qui les a si fortement entraînés. La distance des lieux est à peu-près comme celle du temps: et ne voyons-nous pas souvent que sous le rapport des opinions, un peuple est la

postérité pour un autre ? Laissons donc cette futile objection, et convenons que tout sera mieux lorsque les législateurs pourront recueillir toutes les instructions que la capitale leur enverra, et les méditer dans une parfaite indépendance.

Je crois avoir retracé les tristes effets de l'influence de Paris sur la législature actuelle ; il me paroît impossible de nier qu'ils ne fussent les mêmes sous la législature suivante ; qu'il ne reste plus qu'à examiner quels seroient les moyens légaux d'obtenir que la première convocation se fasse dans un autre endroit.

L'assemblée nationale est à Paris, elle n'osera pas y porter un tel décret ; le roi est à Paris, il n'osera pas le demander ; les factieux sont à Paris, ils ne voudront pas le souffrir. Il n'y a donc qu'un seul moyen, c'est d'articuler le vœu des départemens. Ce vœu ne peut pas être présenté par les corps administratifs, car le droit de pétition leur est enlevé par un des derniers décrets ; il ne peut être demandé que par des pétitions individuelles, et signées par-tout d'un grand nombre de citoyens.

Cette mesure est légale, cette mesure est sage, elle ne présente aucun danger; elle donnera à l'assemblée nationale le courage de faire son devoir.

Il est encore un autre moyen, c'est que chaque corps électoral exige des députés qu'il élira pour la prochaine législature, qu'ils ne se rendent à Paris que pour y exprimer leur vœu de se transporter sur-le-champ dans une autre ville du royaume, qui soit au moins à trente lieues de la capitale.

Je conseille l'une ou l'autre de ces deux mesures à tous les bons citoyens, et je crois que ce moyen seul peut sauver la France, qui auroit véritablement fait une bien mauvaise spéculation, si après avoir brisé toutes les tyrannies, elle s'étoit placée pour jamais sous l'influence ou anarchique ou despotique, mais toujours irrésistible, de la capitale.

QUI EST-CE QUI NOMMERA LES DÉPUTÉS A LA SECONDE LÉGISLATURE?

Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation; nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.
Déclaration des droits de l'homme, art. III.

LE terme de la législature actuelle approche, et il semble être fixé au 14 juillet, et par le petit nombre des objets qui lui restent encore à traiter, et par l'intérêt de la liberté qui ne voit pas sans inquiétude les mêmes hommes revêtus trop long-temps d'un pouvoir presque illimité, et enfin par l'opinion publique qui appelle à haute voix la législature nouvelle. Sa convocation va donner lieu à plusieurs questions importantes : celle de savoir si les électeurs

actuellement existans nommeront la législature, n'est pas sans intérêt par les suites funestes qu'une erreur pourroit entraîner.

Examinons cette question en principe ; nous jetterons ensuite un coup-d'œil sur les conséquences probables du parti que l'on prendra.

En principe, la question est résolue par la déclaration des droits de l'homme.

S'il est vrai que tout pouvoir vienne du peuple, si cette émanation est la seule marque de souveraineté qui lui reste dans tout pays qui n'est pas démocratique, il est de la plus haute importance pour lui de ne pas souffrir que cet ordre de choses soit vicié, et il peut l'être de deux manières.

S'il s'élève un pouvoir que le peuple n'ait pas nommé, le principe est violé : si un pouvoir nommé par le peuple, usurpe des fonctions que le peuple ne lui ait pas confiées, le principe est éludé. Dans les deux cas, il y a une atteinte portée à la souveraineté du peuple.

Le droit d'élection est le plus précieux

des droits politiques ; tous les citoyens devroient l'exercer directement ; c'est déjà une déviation du principe, mais commandé par la nature des choses, que la loi qui réduit un très-grand nombre de citoyens à faire exercer leur droit d'élection par un petit nombre d'entr'eux.

Si la grande étendue du royaume a exigé cette mesure, au moins faut-il opposer à ces inconvéniens tous les correctifs, tout le contre-poids que permettent la nature des choses. Il faut que ces électeurs ne soient nommés que pour un temps, ou plutôt pour une élection ; il faut que le peuple sache, lorsqu'il les nomme, quelle est la nature du choix qu'il confie à leur sagesse.

Lorsque le peuple a nommé les électeurs de 1789, il étoit question de nommer les membres des corps administratifs. C'est uniquement sur cet objet qu'a porté la nature et l'étendue de leur pouvoir ; c'est en leur permettant de faire ce pourquoi le peuple ne les avoit pas nommés, que l'assemblée nationale les a chargés de nommer les

corps judiciaires et les nouveaux évêques. Le peuple auroit dû réclamer contre cette violation de son droit; il auroit dû invoquer le principe, et dire à l'assemblée nationale : « Vous introduisez un nouveau pouvoir dans la constitution, et ce pouvoir n'émane point de nous. » Nous n'avons pas dit à ce corps électoral : « Nous nous dessaisissons à jamais entre vos mains de notre droit d'élection; nous vous autorisons à élire tous les fonctionnaires publics qui seront dorénavant institués; mais nous leur avons dit au contraire : « Nous vous confions un pouvoir déterminé, celui de nommer des corps administratifs dont l'institution est décrétée, et dont les fonctions nous sont connues; ce pouvoir une fois exercé, ce devoir rempli, votre existence politique cesse; toute extension de fonctions seroit une usurpation véritable, un crime contre la constitution, puisque toute autorité légitime émane du peuple, et que celle-là n'en émaneroit pas. »

Ce langage est celui de la loi; il est tout aussi évidemment le langage de la raison. Il est clair que les mêmes qua-

lités ne sont pas nésessaires aux électeurs, lorsque l'objet de l'élection est différent. L'homme qui peut apprécier les qualités d'un juge, n'est pas toujours aussi propre à juger celles d'un évêque, ni mêmes celles d'un administrateur. Dans tous les cas, le peuple, témoin des premiers choix, et ne pouvant juger que d'après ces choix, le mérite de ses électeurs, a le plus grand intérêt à pouvoir leur retirer sa confiance, s'ils lui paroissent en avoir d'abord abusé. Ces raisons acquièrent un nouveau poids quand il est question de la plus importante des élections, celle des membres de la législature, d'une législature appelée évidemment, quoi qu'on en dise, à fixer et modifier cette constitution qu'elle ne respectera pas plus que celle-ci n'a respecté ce qui existoit avant elle. En tout, le principe est incontestable; il commande impérieusement de confier la nomination à un nouveau corps électoral.

Voulez-vous examiner actuellement les dangers du systême contraire? non-seulement il dépouille la nation de son droit, mais il établit dans son sein la plus

cruelle, la plus funeste, la plus inconstitutionnelle des aristocraties.

Lorsqu'un électeur n'a qu'une nomination à faire, il aborde cette fonction sainte avec un véritable respect; il recueille toutes ses facultés s'il est véritablement un honnête homme; si sa conscience est douteuse, et que des séductions l'environnent, il pensera sans cesse qu'après avoir trahi la confiance du peuple, il la perd sans retour; que la cabale qu'on lui propose de servir n'aura qu'un temps, et qu'à la première formation du corps électoral, le public, instruit de ses torts, l'écartera d'un nouveau choix.

La qualité d'électeur, s'il n'est nommé que pour un objet, ne donnera à celui qui en sera revêtu, aucune prépondérance constante dans son canton, et toute prépondérance constante est dangereuse pour l'égalité ou la liberté.

Si au contraire on fait un corps permanent du corps électoral, ces plans deviendront bientôt l'objet d'une multitude de coupables spéculations; toutes les intrigues

auront le temps de se former; il s'établira une coalition entre les candidats et les électeurs; le peuple ne sera plus compté pour rien, et il verra ses mandataires infidèles exercer ses droits comme s'ils étoient les leurs, et faire revivre l'ancien systême dans lequel on appeloit propriété les emplois et les commissions. Cet abus seul entraîneroit bientôt la ruine de la constitution et celle de la liberté.

ADRESSE

DE

GUILLAUME-THOMAS RAYNAL,

Remise par lui-même à M. le Président, le 21 mai 1791, et lue à l'Assemblée le même jour.

MESSIEURS,

En arrivant dans cette capitale, après une longue absence, mon cœur et mes regards se sont tournés vers vous; et vous m'auriez vu aux pieds de votre auguste assemblée, si mon âge et mes infirmités me permettoient de vous parler sans une trop vive émotion des grandes choses que vous avez faites, et de tout ce qui reste à faire pour fixer sur cette terre agitée la paix,

paix, la liberté, le bonheur qu'il est dans votre intention de nous procurer.

Ne croyez pas, messieurs, que je sois de ceux qui méconnoissent le zèle infatigable, les talens, les lumières et le courage que vous avez montrés dans vos immenses travaux; mais assez d'autres vous en ont entretenus, assez d'autres vous rappellent les titres que vous avez à l'estime de la nation. Pour moi, soit que vous me considériez comme un citoyen usant du droit de pétition, soit que laissant un libre essor à ma reconnoissance, vous permettiez à un vieil ami de la liberté de vous rendre ce qu'il vous doit pour la protection dont vous l'avez honoré, je vous supplie de ne pas repousser des vérités utiles. J'ose depuis long-temps parler aux rois de leurs devoirs. Souffrez qu'aujourd'hui je parle au peuple de ses erreurs, et aux représentans du peuple des dangers qui nous menacent tous.

Je suis, je vous l'avoue, profondément attristé des désordres et des crimes qui couvrent de deuil cet empire. Seroit-il donc vrai qu'il fallût me rappeler avec effroi que je suis un de ceux qui en éprouvant une

indignation généreuse contre le pouvoir arbitraire, ai peut-être donné des armes à la licence? La religion, les loix, l'autorité royale, l'ordre public redemandent-ils donc à la philosophie et à la raison les liens qui les unissoient à cette grande société de la nation Française, comme si en poursuivant les abus, en rappelant les droits des peuples et les devoirs des princes, nos efforts criminels avoient rompu ces liens? Mais non, jamais les conceptions hardies de la philosophie n'ont été présentées par nous comme la mesure rigoureuse des actes de la législation. Vous ne pouvez nous attribuer sans erreur ce qui n'a pu résulter que d'une fausse interprétation de nos principes. Et cependant prêt à descendre dans la nuit du tombeau, prêt à quitter cette famille immense dont j'ai si ardemment desiré le bonheur, que vois-je autour de moi? Des troubles religieux, des dissensions civiles, la consternation des uns, l'audace et l'emportement des autres, un gouvernement esclave de la tyrannie populaire, le sanctuaire des loix environné d'hommes effrénés, qui veulent alternativement ou les

dicter, ou les braver; des soldats sans discipline, des chefs sans autorité, des magistrats sans courage, des ministres sans moyens, un roi, le premier ami de son peuple, plongé dans l'amertume, outragé, menacé; dépouillé de toute autorité, et la puissance publique n'existant plus que dans les clubs, où des hommes ignorans et grossiers osent prononcer sur toutes les questions politiques.

Telle est, messieurs, n'en doutez pas, telle est la véritable situation de la France. Un autre que moi n'oseroit peut-être vous le dire; mais je l'ose, parce je le dois; parce que je touche à ma quatre-vingtième année; parce qu'on ne sauroit m'accuser de regretter l'ancien régime; parce qu'en gémissant sur l'état de désolation où est l'église de France, on ne m'accusera pas d'être un prêtre fanatique; parce qu'en regardant comme le seul moyen de salut le rétablissement de l'autorité légitime, on ne m'accusera pas d'être le partisan du despotisme et d'en attendre des faveurs; parce qu'en attaquant devant vous les écrivains qui ont incendié le royaume, qui en ont

perverti l'esprit public, on ne m'accusera pas de ne pas connoître le prix de la liberté de la presse.

Hélas ! j'étois plein d'espérance et de joie, lorsque je vous ai vu poser les fondemens de la félicité publique, poursuivre tous les abus, proclamer tous les droits, soumettre aux mêmes loix, à un régime uniforme les diverses parties de cet empire. Mes yeux se sont remplis de larmes quand j'ai vu les plus vils, les plus méchans des hommes, employés comme instrumens d'une utile révolution ; quand j'ai vu le saint nom de patriotisme prostitué à la scélératesse, et la licence marcher en triomphe sous les enseignes de la liberté ! L'effroi s'est mêlé à ma juste douleur, quand j'ai vu briser tous les ressorts du gouvernement et substituer d'impuissantes barrières à la nécessité d'une force active et réprimante. Par-tout j'ai cherché les vestiges de cette autorité centrale qu'une grande nation dépose dans les mains du monarque pour sa propre sûreté, je ne les ai plus retrouvés nulle part. J'ai cherché les principes conservateurs des propriétés,

et je les ai vus attaqués; j'ai cherché sous quel abri repose la sécurité, la liberté individuelle, et j'ai vu l'audace toujours croissante de la multitude attendant, invoquant le signal de la destruction que sont prêts à donner les factieux, et les novateurs aussi dangereux que les factieux. J'ai entendu ces voix insidieuses qui vous environnent de fausses terreurs pour détourner vos regards des véritables dangers, qui vous inspirent de funestes défiances pour vous faire abattre successivement tous les appuis du gouvernement monarchique. J'ai frémi sur-tout lorsqu'observant dans sa nouvelle vie ce peuple qui veut être libre, je l'ai vu non-seulement méconnoître les vertus sociales, l'humanité, la justice, les seules bases d'une liberté véritable, mais encore recevoir avec avidité de nouveaux germes de corruption, et se laisser entourer de nouvelles causes d'esclavage.

Ah! messieurs, combien je souffre lorsqu'au milieu de la capitale et dans le foyer des lumières, je vois ce peuple séduit accueillir avec une joie féroce les propositions

les plus coupables, sourire aux récits des assassinats, chanter ses crimes comme des conquêtes, appeler stupidement des ennemis à la révolution, la souiller avec complaisance, fermer ses yeux à tous les maux dont il s'accable ; car il ne sait pas ce malheureux peuple, que dans un seul crime repose le germe d'une infinité de calamités ! Je le vois rire et danser sur les ruines de sa propre moralité, sur les bords même de l'abîme qui peut engloutir ses espérances. Ce spectacle de joie est ce qui m'a le plus profondément ému. Votre indifférence sur cette déviation affreuse de l'esprit public, est la première et peut-être la seule cause du changement qui s'est fait à votre égard, de ce changement par lequel des adulations corruptrices ou des murmures étouffés par la crainte ont remplacé les hommages purs que recevoient vos premiers travaux.

Mais quelque courage que m'inspire l'approche de ma dernière heure, quelque devoir que m'impose l'amour même de la liberté que j'ai professée avant même que vous fussiez, j'éprouve cependant en vous

parlant le respect et la sorte de crainte dont aucun homme ne peut se défendre lorsqu'il se place par la pensée dans un rapport immédiat avec les représentans d'un grand peuple.

Dois-je m'arrêter ici ou continuer à vous parler comme la postérité ? Oui, messieurs, je vous crois dignes d'en entendre le langage.

J'ai médité toute ma vie les idées que vous venez d'appliquer à la régénération du royaume. Je les méditois dans un temps où, repoussé par toutes les institutions sociales, par tous les intérêts, par tous les préjugés, elles ne présentoient que la séduction d'un rêve consolant. Alors aucun motif ne m'appeloit à peser les difficultés d'application et les inconvéniens terribles attachés aux abstractions, lorsqu'on les investit de la force qui commande aux hommes et aux choses, lorsque la résistance des choses et les passions des hommes sont des élémens nécessaires à combiner.

Ce que je n'ai pu ni dû prévoir dans le temps et les circonstances où j'écrivois,

les circonstances et le temps où vous agissez, vous ordonnoient d'en tenir compte, et je crois devoir vous dire que vous ne l'avez pas assez fait.

Par cette faute unique, mais continue, vous avez vicié votre ouvrage. Vous vous êtes mis dans une situation telle que vous ne pouvez peut-être le préserver d'une ruine totale, qu'en revenant sur vos pas, ou en indiquant cette marche rétrograde à vos successeurs. Craindriez-vous d'emporter seuls toutes les haines qui assaillent l'autel de la liberté ? Croyez, messieurs, que ce sacrifice héroïque ne sera pas le moins consolant des souvenirs qu'il vous sera permis de garder. Quels hommes que ceux qui, laissant à leur patrie tout le bien qu'ils ont su faire, acceptent et réclament pour eux seuls les reproches qu'ont pu mériter des maux réels, des maux graves, mais dont ils pourroient aussi n'accuser que les circonstances ! Je vous crois dignes d'une si haute destinée, et cette idée m'invite à vous retracer sans ménagement ce que vous avez attaché de défectueux à la constitution Française.

Appelés à régénérer la France, vous deviez considérer d'abord ce que vous pouviez utilement conserver de l'ordre ancien, et de plus ce que vous ne pouviez pas en abandonner.

La France étoit une monarchie. Son étendue, ses besoins, ses mœurs, l'esprit national s'opposent invinciblement à ce que jamais des formes républicaines puissent y être admises, sans y opérer une dissolution totale.

Le pouvoir monarchique étoit vicié par deux causes : les bases en étoient entourées de préjugés, et ses limites n'étoient marquées que par des résistances partielles. Épurer les principes en asséyant le trône sur sa véritable base, la souveraineté de la nation; poser les limites en les plaçant dans la représentation nationale, étoit ce que vous aviez à faire, et vous croyez l'avoir fait.

Mais en organisant les deux pouvoirs, la force et le succès de la constitution dépendoient de l'équilibre, et vous aviez à vous défendre contre la pente actuelle des idées; vous deviez voir que dans l'opi-

nion, le pouvoir des rois décline, et que les droits des peuples s'accroissent. Ainsi en affoiblissant sans mesure ce qui tend naturellement à s'effacer, en fortifiant sans proportion ce qui tend naturellement à s'accroître, vous arriviez forcément à ce triste résultat : UN ROI SANS AUCUNE AUTORITÉ, UN PEUPLE SANS AUCUN FREIN.

C'est en vous livrant aux écarts de l'opinion, que vous avez favorisé l'influence de la multitude, et multiplié à l'infini les élections populaires. N'auriez-vous pas oublié que l'élection sans cesse renouvelée et le peu de durée des pouvoirs sont une source de relâchement dans les ressorts politiques? N'auriez-vous pas oublié que la force du gouvernement doit être en raison du nombre de ceux qu'il doit contenir ou qu'il doit protéger?

Vous avez conservé le nom de roi, mais dans votre constitution il n'est plus utile, et il est encore dangereux. Vous avez réduit son influence à celle que la corruption peut usurper; vous l'avez pour ainsi dire invité à combattre une constitution qui lui

montre sans cesse ce qu'il n'est pas et ce qu'il pourroit être.

Voilà, messieurs, un vice inhérent à votre constitution, un vice qui la détruira, si vous ou vos successeurs ne vous hâtez de l'extirper.

Je ne vous parlerai point de toutes les fautes qui peuvent être attribuées aux circonstances. Vous les apercevez vous-mêmes; mais le mal que vous pouvez détruire, comment le laissez-vous subsister? comment souffrez-vous, après avoir déclaré le dogme de la liberté des opinions religieuses, que des prêtres soient accablés de persécution et d'outrages, parce qu'ils n'obéissent pas à votre opinion religieuse?

Comment souffrez-vous, après avoir consacré le principe de la liberté individuelle, qu'il existe daus votre sein une inquisition qui sert de modèle et de prétexte à toutes les inquisitions subalternes qu'une inquiétude factieuse a semées dans toutes les parties de l'empire?

Comment n'êtes-vous pas épouvantés de l'audace et du succès des écrivains qui profanent le nom de patriote? Plus puissans

que vos décrets, ils détruisent ce que vous édifiez. Vous voulez un gouvernement monarchique, ils s'efforcent de le rendre odieux. Vous voulez la liberté du peuple, et ils veulent faire du peuple le plus féroce des tyrans. Vous voulez régénérer les mœurs, et ils commandent le triomphe du vice, l'impunité du crime.

Je ne vous parlerai pas, messieurs, de vos opérations de finances ; à dieu ne plaise que je veuille augmenter les inquiétudes, ou diminuer les espérances; la fortune publique est encore entière dans vos mains. Mais croyez bien qu'il n'y a ni impôt, ni crédit, ni recette, ni dépense assurés, là où le gouvernement n'est ni puissant, ni respecté.

Eh ! quelle forme de gouvernement pouvoit résister à cette domination nouvelle des clubs ? Vous avez détruit toutes les corporations, et la plus colossale, la plus formidable des aggrégations s'élève sur vos têtes ; elle dissout tous les pouvoirs. La France entière présente deux tribus très-prononcées ; celle des gens de bien, des esprits modérés, est éparse,

muette, consternée, tandis que les hommes violens se pressent, s'électrisent et forment les volcans redoutables qui vomissent tant de lâves enflammées.

Vous avez fait une déclaration des droits, et cette déclaration, imparfaite si vous la rapprochez des abstractions métaphysiques, a répandu dans l'empire François des germes nombreux de désorganisation et de désordre.

Sans cesse hésitant entre les principes qu'une fausse pudeur vous empêche de modifier, et les circonstances qui vous arrachent des exceptions, vous faites toujours trop peu pour l'utilité publique et trop selon votre doctrine. Vous êtes souvent inconséquens et impolitiques au moment où vous vous efforcez de n'être ni l'un ni l'autre : c'est ainsi qu'en perpétuant l'esclavage des noirs, vous n'en avez pas moins, par votre décision sur les gens de couleur, alarmé le commerce et exposé nos colonies.

Croyez, messieurs, qu'aucune de ces observations n'échappe aux amis de la liberté : ils vous redemandent le dépôt de

l'opinion publique, de la raison publique, dont vous n'êtes que les organes, et qui n'ont plus aujourd'hui de caractère. L'Europe étonnée vous regarde, l'Europe qui peut-être ébranlée jusques dans ses fondemens par la propagation de vos principes, s'indigne de leur exagération.

Le silence de ses princes peut-être celui de l'effroi; mais n'aspirez pas, messieurs, au funeste honneur de vous rendre redoutables par des innovations immodérées aussi dangereuses pour vous-mêmes que pour vos voisins. Ouvrez encore une fois les annales du monde; rappelez à votre aide la sagesse des siécles, et voyez combien d'empires ont péri par l'anarchie. Il est temps de faire cesser celle qui nous désole, d'arrêter les vengeances, les séditions, les émeutes, de nous rendre enfin la paix et la confiance.

Pour arriver à ce but salutaire vous n'avez qu'un moyen, et ce moyen seroit, en revisant vos décrets, de réunir et de renforcer des pouvoirs affoiblis par leur dispersion, de confier au roi toute la force nécessaire pour assurer la puissance

des loix, de veiller sur-tout à la liberté des assemblées primaires dont les factions ont éloigné tous les citoyens vertueux et sages.

Et ne croyez pas, messieurs, que le rétablissement du pouvoir exécutif puisse être l'ouvrage de vos successeurs. Non, ils arriveront avec moins de force que vous n'en aviez ; ils auront à conquérir cette opinion populaire dont vous avez disposé. Vous pouvez ainsi refaire ce que vous avez détruit ou laissé détruire.

Vous avez posé les bases de la liberté de toute constitution raisonnable, en assurant au peuple le droit de faire ses loix et de statuer sur l'impôt. L'anarchie engloutira même ces droits éminens, si vous ne les mettez sous la garde d'un gouvernement actif et vigoureux ; et le despotisme nous attend, si vous repoussez toujours la protection tutélaire de l'autorité royale.

J'ai recueilli mes forces, messieurs, pour vous parler le langage austère de la vérité ; pardonnez à mon zèle, à mon amour pour la patrie, ce que mes remontrances peu-

vent avoir de trop libre, et croyez à mes vœux ardens pour votre gloire autant qu'à mon profond respect.

GUILLAUME-THOMAS RAYNAL.

